



DECISION PORTANT COMPOSITION DU COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

La Directrice du Centre Hospitalier Jules Rousse,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 Janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,

Vu les dispositions du Code du Travail relatives à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail et notamment les articles L 4611-1 à L 4616-5 et R 4615-1 à R 4615-21 relatifs aux dispositions particulières applicables aux établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 Janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,

Vu l'arrêté du 27 Octobre 2014 pris en application de l'article 75-1 du décret 82-453 du 28 Mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la Fonction Publique,

Vu le décret 2012-285 du 29 Février 2012 relatif à la répartition des sièges des représentants des personnels non médicaux au CHSCT dans la Fonction Publique Hospitalière,

Vu la circulaire DHOS/RH3/2009/280 du 7 Septembre 2009 relative aux CHSCT,

DECIDE :

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Centre Hospitalier Jules Rousse est composé ainsi qu'il suit :

- **Président** : La Directrice du CHJR, délègue la Présidence à la Directrice Déléguée ou son adjoint,

- **Représentants du personnel non médical** :

Membres titulaires

DENJEAN Denis (FO)
SANS Marie-Christine (FO)
CALDERON Antoine (CGT)

Membres suppléants

FABBRI Nadège (FO)
FRANCO Magali (FO)
BOUKEROUCHA Fatahe (CGT)

Outre le médecin chargé du service de Santé au Travail, assistent aux réunions des CHSCT à titre consultatif :

- le Directeur adjoint chargé des Ressources Humaines, ou son représentant
- l'ingénieur chargé de l'entretien des installations, ou son représentant,
- le Coordonnateur Général des soins ou son représentant
- le praticien hospitalier chargé de l'équipe opérationnelle d'Hygiène et représentant de la CME
- le Directeur adjoint chargé des Services Economiques, ou son représentant

Par ailleurs, sont invités à participer aux séances des comités :

- l'Inspecteur du Travail de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP) de l'Ariège
- un représentant du service de Prévention de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Midi-Pyrénées (CARSAT)

Saint Jean de Verges, 21 janvier 2021

La Directrice,

Marie DUNYACH